



L'an deux mille vingt-deux le 9 du mois de juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 2 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. LAURENT Stéphane – M. BECHETTI Daniel – M. ORY Denis- M. BARTHELEMY Philippe
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge – Mme CHERY Chantal -M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude
Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali
M. MATHIEU Denis- M. CERUTTI Alain – M. PITAUD Jonathan – Mme HUART Sonia

Procurations : M. VOINSON Philippe à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. L'HUILLIER Nicolas
M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – Mme KLINGELSCMITT Agnès à M. GAY Gérard – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude
M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU Nicolas

Excusé(s) : Mme MARANDE Carole

Secrétaire de séance : M. ORY Denis

L'assemblée dénombre : **38 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Excusés : 1

Votants : 38

Date d'affichage : 14 juin 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 38

Contre

Absentions :

CT/PR

06/06/2022

DECHETS MENAGERS

Convention de reprise des lampes usagées par ECOSYSTEM

Vu la délibération du 06/12/2017,

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des Déchets Ménagers et Environnement, rappelle que la déchèterie communautaire de Nomeny reçoit les déchets des habitants du secteur Nord du territoire et que la collectivité est déjà conventionnée avec ECOSYSTEM pour la reprise des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E) et financé par OCAD3E.

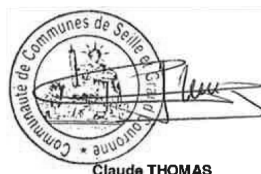
Dans le cadre de la mise en place de la collecte séparée des lampes usagées au niveau de notre déchèterie communautaire, notre collectivité choisit de signer une convention avec l'organisme ECOSYSTEM pour la reprise des lampes usagées. La reprise des lampes usagées fait partie des filières à Responsabilité Élargie au Producteur, qui par conséquent répercute une écocontribution à l'achat de ces produits et finance entièrement la collecte et le traitement des déchets de cette filière.

La présente convention a pour objet de régir les modalités juridiques, techniques et financières entre ECOSYSTEM et la collectivité qui développe la collecte séparée des lampes usagées.

Durée de validité : 2021-2026

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention de reprise des lampes usagées avec ECOSYSTEM.



CLAUDE THOMAS
2022.06.14 15:50:55 +0200
Ref:20220614_093601_1-1-O
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS